

# Conseil Municipal

Jeudi 30 mai 2024 à 19h00

Mairie de Saint-Père-Marc-en-Poulet – Salle du Conseil

## LISTE DES DELIBERATIONS

- **Délibération n° 2024 / 03 / 01** : 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : **Nomination du secrétaire de séance.**

*Mme Elisabeth LE PAPE a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.*

- **Délibération n° 2024 / 03 / 02** : 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2024.**

*Le procès-verbal du 11 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité.*

- **Délibération n° 2024 / 03 / 03** : 9 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : **Convention de location du Fort pour l'organisation de l'évènement MEDIEVAL THRONE les 15 et 16 juin 2024.**

*La convention de location du Fort pour l'organisation de l'évènement « MEDIEVAL THRONE » a été adoptée à l'unanimité pour un montant de 7000 €.*

- **Délibération n° 2024 / 03 / 04** : 9 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : **Convention de location du Fort pour l'organisation du festival «NO LOGO BZH » - Edition 2024.**

*La convention de location du Fort pour l'organisation de l'évènement « NO LOGO BZH » a été adoptée à l'unanimité pour un montant de 17 000 €.*

- **Délibération n° 2024 / 03 / 05** : 9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : **Convention de mise à disposition du Fort pour l'organisation de la « Route du Rock – Edition 2024 ».**

*La convention de location du Fort pour l'organisation de l'évènement « ROUTE DU ROCK » a été adoptée à l'unanimité pour un montant de 17 000 €.*

- **Délibération n° 2024 / 03 / 06** : 9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : **Convention de location du Fort pour l'organisation du Festival SIMPLESS PARK 2024.**

*La convention de location du Fort pour l'organisation de l'évènement « SIMPLESS PARK » a été adoptée à l'unanimité pour un montant proportionnel aux nombres de places vendues.*

- **Délibération n° 2024 / 03 / 07** : 7 FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS : **Vote de subvention exceptionnelle ANNEE 2024 – projet « jeunes péréens ».**

*Le demande de subvention exceptionnelle pour une jeune péréenne Alizée HUET dans le cadre de sa participation à l'Europ'Raid, a été adoptée à l'unanimité pour un montant de 150 €.*

- **Délibération n° 2024 / 03/ 08** : 2 – URBANISME 2.1 DOCUMENTS D'URBANISME : **Elaboration du Plan Local d'Urbanisme - définition des modalités de concertation et des objectifs poursuivis.**

*Les modalités de concertation et des objectifs poursuivis ont été adoptés à l'unanimité.*

- **Délibération n° 2024 / 03 / 09** : 2. URBANISME 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS : **Adhésion au décret fixant la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et de politique d'aménagement doivent être adaptés aux phénomènes hydro-sédimentaires entraînant l'érosion du littoral et mandat à Saint-Malo Agglomération pour réaliser la carte locale de projection du recul du trait de côte.**

*Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de solliciter l'intégration de la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet à la liste du décret précité.*

- **Délibération n° 2024 / 03 / 10** : 3 DOMAINE ET PATRIMOINE 3.5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC : **Conclusion d'un bail précaire maison dite « Vibert ».**

*Le conseil municipal a adopté la conclusion d'un bail précaire d'une durée de 1 an pour l'installation dans la maison dit « Vibert » d'une nouvelle activité commerciale snacking, sandwiches et plats à emporter à M. Benoît PESTEL et Mme Aude PAILLEUX (Le Fournil de Saint-Père) avec un loyer mensuel de 300 € / mois.*

- **Délibération n° 2024 / 03 / 11** : 2 – URBANISME 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS : **ZAC Cœur de village – déclaration d'utilité publique – traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation avec les consorts Vaudelet.**

*Le protocole d'accord avec les consorts VAUDELET a été adopté à l'unanimité.*

- **Délibération n° 2024 / 03 / 12** : 7 FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRE : **Décision modificative – Budget Principal Commune.**

*La décision modificative sur le BUDGET PRINCIPAL – Commune a été adoptée à l'unanimité.*

- **Délibération n° 2024 / 03 / 13** : 7 FINANCES LOCALES 7.10 DIVERS : **Garantie de prêt SOC HABITATION LOYER MODERE La Rance – « Le Lavoir » - construction de 20 logements sociaux.**

*Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de se porter caution pour le prêt contracté par la société SOC HABITATION LOYER MODERE LA RANCE pour la construction de 20 logements dans la ZAC Cœur de Village.*

- **Délibération n° 2024 / 03 / 14** : 3. DOMAINE ET PATRIMOINE 3.1 ACQUISITIONS : **Acquisition de plein droit (Art. L. 1123-2 du CG3P) des biens sans maître (Affaire LEMONNIER Marie-Louise).**

*L'acquisition de plein droit des biens sans maître a été adoptée à l'unanimité.*

- **Délibération n° 2024 / 03 / 15** : 7. FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS : **Appel à projet Fonds Social Européen plus Conseil Départemental 35 : opération « encadrement technique et accompagnement socioprofessionnel du chantier d'insertion du FORT SAINT-PERE - Année 2024-2025 ».**

*La demande de subvention Appel à Projet Fonds Social Européen » 2024-2025 a été adoptée à l'unanimité.*

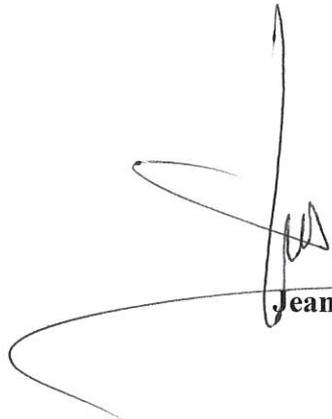
➤ **Délibération n° 2024 / 03 / 16** : 7. FINANCES LOCALES 7.10 DIVERS : **Redevance d'Occupation du Domaine Public ORANGE.**

*La redevance d'occupation du Domaine Public ORANGE a été adoptée à l'unanimité pour un montant de 3 284.60 €.*

➤ **Délibération n° 2024 / 03 / 17** : 7. FINANCES LOCALES 7.10 DIVERS : **Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.**

*La Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité a été adoptée à l'unanimité pour un montant de 384 €.*

Le Maire,

  
  
Jean-François RICHEUX